

PARCS NATIONAUX DE FRANCE

Conseil d'Administration

Séance du 19 octobre 2007

Délibération n°2007-12

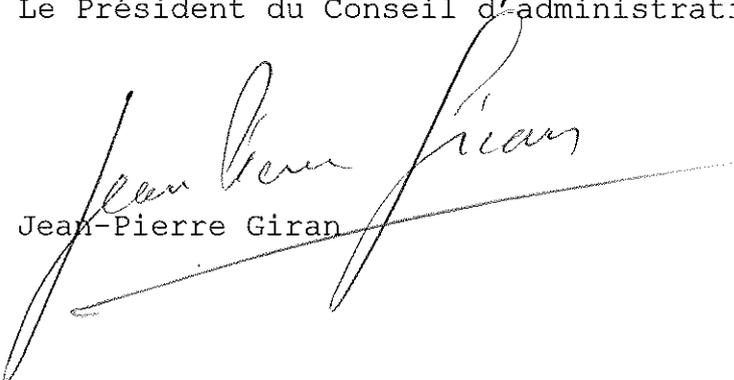
Complétant le Règlement Intérieur du Conseil d'administration
pour prendre en compte le Conseil scientifique

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.
331-29, R.331-23, R.331-81 et R.331-82,

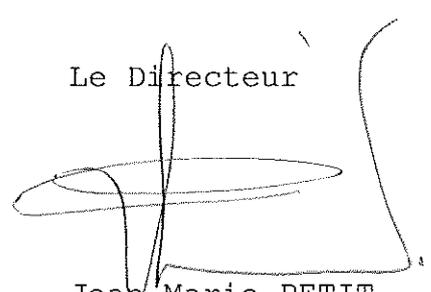
Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

Approuve le nouveau paragraphe « 3 - Conseil Scientifique »,
annexé à la présente délibération, du Règlement Intérieur du
Conseil d'administration et du Bureau de Parcs Nationaux de
France adopté le 5 décembre 2006.

Le Président du Conseil d'administration


Jean-Pierre Giran

Le Directeur


Jean-Marie PETIT